



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2025-132-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le samedi 31 mai 2025 à l'occasion d'un Vide Grenier.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Patrick LE JEUNE Président de l'association « APLP » dont le siège social est situé, Mairie-Place du Fort Gentil 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un Vide Grenier, le samedi 31 mai 2025 de 07H00 à 19H00, Parking Port de la Gravette, Boulevard de la Tara.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Patrick LE JEUNE en sa qualité de Président de l'association « APLP » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un Vide Grenier qui aura lieu le samedi 31 mai 2025, Parking Port de la Gravette, Boulevard de la Tara.

Article 2 : Cette autorisation est valable le samedi 31 mai 2025 de 07H00 à 19H00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Patrick LE JEUNE Président de l'association « APLP »
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le Responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 25 Avril 2025

Pour le Maire Absent
Le 1^{er} Adjoint
Denis DUGABELLE

